



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	31

PRESENTS 28
POUVOIRS 3
ABSENTS 6

Vote Pour : 26
Vote Contre : 4
Abstention : 1

BUREAU SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°15_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 11- Acquisition d'un véhicule pour le déploiement de la micro-folie mobile - Demande de subvention auprès de l'Etat

Exposé des motifs

Dans le cadre du calendrier du dépôt des demandes de subvention auprès de l'État, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR 2025) pour l'acquisition d'un véhicule pour la Micro-folie mobile. Une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 de 40 127 € a déjà été obtenue pour l'acquisition du kit Micro-folie.

La politique culturelle du territoire est une culture de médiation, de proximité mobile et innovante. La médiation culturelle est une priorité afin de sensibiliser différents publics : scolaires, jeunes, seniors, publics éloignés et les amener à apprécier l'œuvre.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération s'est positionnée sur l'offre de musée numérique itinérante « la Micro-folie mobile » dans le cadre de l'appel à projets Micro-folie Tarn porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette afin de conforter le projet de la Micro-folie fixe de Graulhet et desservir l'ensemble du territoire. Ce dispositif peut s'implanter aussi bien dans les villes, qu'au sein des QPV et des communes rurales.

Installée au cœur d'un réseau de 13 médiathèques déployées par bassins et annexes, d'une médiathèque mobile qui dessert l'ensemble du territoire et 12 bornes de lecture, la Micro-folie Mobile sera à la fois un élément constitutif des collections et un outil de médiation ouvert à tous, avec un calendrier de tournée concerté. Ce système permet à la Micro-folie d'être ouverte tout au long de l'année, au plus proche des habitants.

La Micro-folie répond aux grands enjeux culturels de demain : Animer les territoires, offrir les chefs d'œuvre des plus grandes institutions nationales et internationales à tous en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée Numérique, favoriser l'éducation artistique et culturelle en développant la connaissance, les pratiques et les rencontres.

L'acquisition d'un véhicule est indispensable au déploiement de la Micro-folie mobile à travers le territoire de l'agglomération. Il porte en outre l'image de l'itinérance culturelle et garantit la visibilité du dispositif au cœur des communes rurales.

La Micro-folie comprend les flycases suivants (caisses de transports robustes sur roulettes) :

- Flycase musée numérique pour le rangement des tablettes et des pieds de sol avec station de charge intégrée
- Flycase réalité virtuelle pour le rangement des casques
- Flycase pour le rangement des enceintes et accessoires son
- Flycase pour le rangement du vidéoprojecteur, PC, routeur et accessoires
- Flycase pour le rangement du mobilier (sièges, bancs et table)

Le transport de ces flycases nécessite l'achat d'un véhicule de 15m3 avec haillon électrique pour faciliter chargement et déchargement.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 53 836 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Acquisition d'un véhicule	51 236 €
Habillage du véhicule	2 600 €
Coût H.T.	53 836 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – DETR	X	43 069€	80 %
Autofinancement		10 767 €	20 %
COÛT H.T.		53 836€	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département et tout autre cofinanceur,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (vote contre de Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michelle LAVIT, Pascale PUIBASSET, et, Abstention de Sébastien CHARRUYER) :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2025 conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

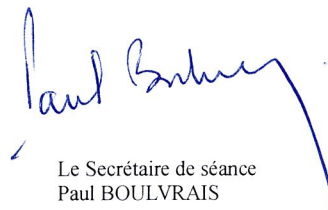
Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **10 MARS 2025**

- publication - mise en ligne
Le **10 MARS 2025**

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-15_2025DB-DE